

# SAPAD

Service d'Assistance  
Pédagogique **A Domicile**

Malades ou accidentés,  
l'école continue

 SOLIDARITÉ  ÉGALITÉ  CITOYENNETÉ  LAÏCITÉ

Les  
**pep**  
34  
La solidarité en action



  
**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Pourquoi ?

Le Service d'Assistance Pédagogique à Domicile contribue à assurer la continuité scolaire, le soutien et le lien social chaque fois que le besoin en est exprimé, en cas de maladie ou d'accident.

Tout enfant ou adolescent a le droit à la scolarisation. C'est pourquoi le SAPAD prend part à l'amélioration de leur état de santé.

### **Le service est gratuit pour la famille.**

Les assurances des familles peuvent, en fonction du type de contrat, participer au financement de l'assistance pédagogique.



## Pour qui ?

L'accompagnement pédagogique se fait pour tout élève d'une école ou d'un établissement scolaire public ou privé sous contrat du département, de la maternelle au lycée, dont la scolarité est interrompue momentanément ou durablement perturbée, pour raison de santé physique ou psychique, et que l'élève ne puisse se rendre dans son établissement scolaire ou que partiellement.

La durée de cette interruption doit être supérieure à deux semaines consécutives ou trois semaines discontinues, hors congés scolaires.

## Par qui ?



Par des enseignants :

- en activité, prioritairement ceux de l'élève
- missionnés par l'Education Nationale
- volontaires

## Comment ?

La demande concernant l'élève est formulée par :

- sa famille
- son directeur/directrice, un(e) de ses professeurs, le ou la CPE
- le médecin de famille ou de santé scolaire, ...

Un formulaire est à retrouver sur le site de l'ADPEP34 ou sur le site académique et doit être accompagné d'un certificat médical justifiant la raison et la durée de l'absence.

Le coordonnateur du SAPAD prend contact avec :

- la famille
- l'équipe pédagogique



A partir d'un projet individualisé avec les parties concernées, les enseignants interviennent alors au domicile de l'élève, sur son lieu de soin ou dans l'établissement scolarisé, jusqu'à son retour en classe.

## ADPEP34

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public, fédérations d'associations complémentaires de l'Ecole, fondent leurs actions sur les deux valeurs essentielles que sont la laïcité et la solidarité.

En partenariat avec l'ADPEP34, le SAPAD contribue à faire vivre l'« Ecole pour tous » au profit de jeunes en difficultés particulières. Il constitue une réponse au droit à l'Education en assurant la continuité du service public.

La collaboration entre l'Education Nationale et l'ADPEP34 permet de mettre en place une structure souple et originale, offrant des solutions adaptées aux besoins de chaque élève dont la scolarité est interrompue ou perturbée pour raisons de santé.

# POUR CONTACTER LA COORDINATRICE SAPAD :



04 67 40 73 08  
06 10 83 25 49



21 rue Jean Giroux - CS 27380  
34184 Montpellier CEDEX 04



[sapad@adpep34.org](mailto:sapad@adpep34.org)



[www.adpep34.com](http://www.adpep34.com)  
[www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr)